



N° 19/CD/11/22

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de **Madame Brigitte LANET, Vice-Présidente.**

Collège d'élus : Mme Brigitte LANET, M. MASSOL, Mme LOGEART, M. DORLEANS,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme SOARES, Mme DELPUECH,

Absents(e) : M. Gérard CANOVAS, Mme CURTO, Mme SERRES, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : **Monsieur Eddy DORLEANS**

Objet n° 1 : Budget Primitif 2020- Budget annexe « Service des Campings ».

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2008,

Vu les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Madame la Vice-Présidente présente le budget primitif du budget annexe « Service des Campings » pour l'exercice 2020.

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Service des Campings » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- A la section d'exploitation pour : 1 057 611 €
- A la section d'investissement pour : 104 081 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :

- d'approuver par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Service des Campings »

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

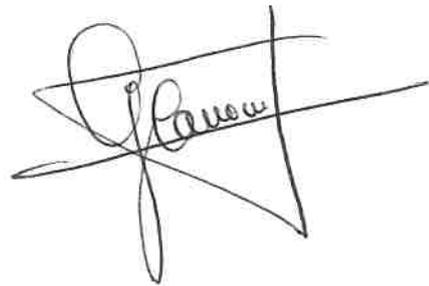
- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,
- Approuve par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « Service des Campings » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - A la section d'exploitation pour : 1 057 611 €
 - A la section d'investissement pour : 104 081 €
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

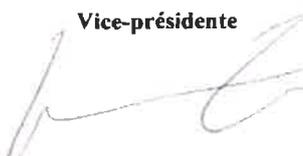
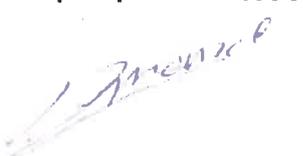
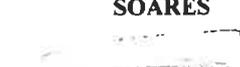
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 25/11/2018
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/11/2018
Le Président, Gérard CANOVAS



<p>Gérard CANOVAS Président,</p>	<p>Brigitte LANET Vice-présidente</p> 	<p>Dominique CURTO</p>	<p>Irénée CATHALA absent remplacé par M. MASSOL</p> 
<p>Catherine LOGEART</p> 	<p>Eddy DORLEANS</p> 	<p>Dominique SERRES</p>	<p>Delphine MICELI</p> 
<p>Cédric VIGUIER</p> 	<p>Cathy BENQUE</p> 	<p>Sabrina RICARD absente remplacée par Mme SOARES</p> 	<p>Nathalie DELPUÉCH</p> 
<p>Cathy DUMAS</p>			